



**CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY
• 2 MARS 2021 •**

Compte-rendu

- ORDRE DU JOUR -

- Examen du compte rendu de la séance du 15 février 2021
- Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire :
 - Exercice du droit de préemption urbain ;
 - Frais d'honoraires définis pour prestation de conseil de Maître Franck KLEIN, avocat au barreau d'Epinal ;
 - Devis et contrats divers.

1 - Finances - Débat d'orientations budgétaires 2021 - Budgets Annexes

2 - Finances - Débat d'orientations budgétaires 2021 - Budget Général

3 - Intercommunalité - Proposition d'adhésion de collectivités à la compétence réhabilitation du SDANC

4 - Intercommunalité - Proposition d'adhésion de collectivités à la compétence entretien du SDANC

5 - Domaines - Autorisation de signature d'une convention de servitude pour passage du réseau public d'eau potable en terrain privé

6 - Finances - Budget Eau - Admission en non-valeur

7 - Finances - Budget Assainissement - Admission en non-valeur

8 – Questions et informations diverses

- Travaux
- Agenda
- Courrier de l'établissement français du sang

CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY
SEANCE DU 02 MARS 2021
COMPTE-RENDU

Présidence : Didier HOUOT, Maire de VAGNEY.

Etaient présents :

M. D. HOUOT, Maire, Mme D. ROBERT, M. D. JOMARD, Mmes E. AUBERT, K. CLAUDE, M. Y. PIQUÉE, M. L. VINCENT, Adjoints, Mrs J.M MARTIN, P. CUNY, J.F MESDAG, Mmes M-D GROSJEAN, C. TRUFFIN, M.A GROSJEAN, C. DUC GRANDEMANGE, M. LECOMTE-MARTIN, A. GASSER-MANGEOT, V. ORIVEL, L. LABAYS, L. BAUD, Mrs V. ANTOINE, J.M PHILIPPE, M. ROHR, M. W. LANGLOIS.

Absents – Excusés

M. A. BRAUN donne procuration à M. D. HOUOT
Mme M. COLLIN donne procuration à M. L. VINCENT
Mme C. SEHR donne procuration à M. D. HOUOT
M. C. PIERREL donne procuration à M. D. JOMARD

Secrétaire de séance : Mme E. AUBERT

Examen du compte rendu de la séance du 15 février 2021 : Sans remarque particulière, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire :

- **Exercice du droit de préemption urbain** : Monsieur le Maire fait état des ventes d'immeubles situées dans le champ du droit de préemption urbain et informe le conseil municipal qu'il n'a pas été fait usage de ce droit.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de frais d'honoraires payés pour prestation de conseil auprès de Maître Etienne KLEIN, avocat au barreau d'Epinal, pour un montant de 3 174 € TTC. Il explique que ces frais constituent un appui juridique à l'association des ptites gueules sur lesquels la Commune s'était engagée à participer financièrement en cas de besoin, en l'occurrence pour une procédure en cours relatif à l'association précédente, de l'Alphabet.
- **Devis et contrats divers** : Didier HOUOT, Yannick PIQUEE et Ludovic VINCENT font état des devis signés :

Désignation	Entreprise	Date	Montant (€ TTC)
Achat de 3 pompes pour la Mairie	EBG	08/02/21	1332 €
Modification du canal venturi de la station d'épuration	ISMA	19/02/21	1428 €
Achat de produits d'entretien des salles	BHE	23/02/21	2 758,69 €
Produits de nettoyage des réservoirs d'eau potable	Herli	23/02/21	1807,33 €
Barrière sécurité passage piéton	Equip cité	09/02/21	4 258,80 €
Equipement échelle espaces verts	Macc	24/02/21	1 462,80 €
Travaux supplémentaires toiture la poste	Vannson	24/02/21	5 124,00 €
Commande de tapis de gym salle polyvalente	Casal Sport	01/03/2021	1 440,80 €

Yannick PIQUEE précise que le venturi est en fait l'arrivée d'air à la station d'épuration.

1 – Finances – Débat d'orientations budgétaires 2021 – Budgets Annexes.

Monsieur le Maire expose que le débat d'orientations budgétaires répond à une obligation légale pour les communes de plus de 3 500 habitants. Différents documents financiers ont été envoyés par mail aux conseillers municipaux, après discussion en commission des finances du 16 février 2021. Par rapport à il y a quelques années, de plus en plus de documents sont demandés de façon obligatoire pour présentation en conseil municipal. Il remercie les services pour leur rédaction et préparation.

Monsieur l'adjoint aux finances rappelle que le contexte national des finances publiques n'est pas à la hausse pour l'avenir et reste dans une optique de rigueur budgétaire.

Il expose la situation financière de la Commune et ses différents budgets par le biais de la note explicative attribuée à chaque conseiller : les dotations attendues de l'Etat devraient rester stables en 2021. Cependant la fiscalité pourrait à terme évoluer défavorablement du fait de la crise économique actuelle, issue de la crise sanitaire.

Les bases locatives servant au calcul de l'impôt augmenteront en 2021 de 0,2%, contre 1,2% en 2020 (ce qui est très bas). Il est envisagé de maintenir le produit fiscal attendu à son montant de 2020 (environ 1 731 000 € tenu compte des recettes perçues par la communauté de communes). Ces estimations doivent cependant encore être confirmées.

Certains programmes communaux créés ou engagés courant ou fin 2020 font l'objet de report sur le budget 2021 afin d'autoriser des dépenses nécessaires en section d'investissement avant le vote du budget :

Budget	Dépenses restant à réaliser	Recettes restant à réaliser	Solde des restes à réaliser
Assainissement (€ TTC)	285 300,00 €	242 414,07 €	- 42 885,93 €
Chaufferie (€ HT)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Eau (€ HT)	84 150,00 €	0,00 €	- 84 150,00 €
Forêt (€ HT)	11 148,22 €	0,00 €	- 11 148,22 €

De nouvelles opérations sont proposées pour 2021 pour acter des nouvelles opérations pluriannuelles (travaux, matériels, etc ...).

Les orientations proposées intègrent une vision pluriannuelle des investissements à réaliser sur l'ensemble des budgets pour les années 2021 et 2022 conformément aux nouveautés induites par la Loi NOTRE d'Août 2015.

Les orientations budgétaires 2021 devront également prendre en compte les dotations étatiques, le produit de la fiscalité locale et le résultat exact du compte administratif 2020.

Les subventions d'équipement apportées notamment par le conseil départemental des Vosges, la DETR et la DSIL sont encore partiellement incertaines mais une bonne partie des dossiers éligibles sont en cours d'étude.

Les objectifs de ces orientations sont également la poursuite du désendettement des finances communales en limitant le recours à l'emprunt, et le maintien du niveau d'investissements autant que possible vu le contexte actuel.

Monsieur l'adjoint rappelle les principaux objectifs sur les finances communales, à savoir de limiter la hausse des dépenses de personnel à un maximum annuel d'1% d'augmentation, et de réduire de 0,5% les dépenses réelles de fonctionnement hors frais de personnel communal. Ces objectifs ont tous deux été atteints en 2020. L'objectif est également de maintenir une épargne suffisante et de limiter le recours à l'emprunt afin de poursuivre le désendettement communal ou à tout le moins de ne pas l'augmenter.

Les recettes de fonctionnement sont estimées pour 2020 ainsi :

Budget	Article	BP 2020 (€)	Réalisé 2020 (€)
Eau (hors taxes)	70111 – Vente d'eau et compteurs	180 500 €	175 541,25 €
Assainissement	70611 – Redevance d'assainissement	150 000 €	149 121,98 €
Chaufferie (hors taxes)	7012 – Vente d'énergie (part fixe et part variable)	160 000 €	124 387,41 €
Forêt (hors taxes)	7022 – Coupes de bois	110 000 €	144 417,49 €

Le budget Chaufferie a été très perturbé du fait de l'épidémie de COVID-19 et de la fermeture de certains bâtiments (piscine, médiathèque ...). Pour l'eau et l'assainissement les recettes sont convenables. Pour la forêt elles sont supérieures aux prévisions qui avaient été évaluées avec modestie.

Monsieur JOMARD expose également les redevances collectées et versées par la Commune à destination de l'agence de l'eau d'une année sur l'autre :

Budget	Redevance	Recettes 2020 (€)
Eau	Redevance pollution d'origine domestique	56 897,29 €
Assainissement	Redevance modernisation des réseaux de collecte	35 014,30 €

Il expose également les dépenses de fonctionnement constatées sur l'exercice :

Budget	Frais de personnel	Fournitures	Maintenance/réparation	Amortissements	Intérêts d'emprunts	Autres
Eau (€ HT)	37 862,91 €	52 575,80 €	120 €	53 733,92 €	0€	17 255,30 € ①
Assainissement (€ TTC)	20 140,09 €	49 864,71 €	1230,30 €	80 557,08 €	8 802,10 €	35 521,91 € ②
Chaufferie (€ HT)	0,00 €	47 523,54 €	42 608,55 €	54 062,61 €	3 170,68 €	5 497,08 € ③
Forêt (€ HT)	0,00 €	210,52 €	49 567,13 €	13 892,33 €	0,00 €	90 561,98 € ④

Les dépenses d'amortissements sont très élevées pour l'eau, l'assainissement et la chaufferie, un peu moins pour la forêt. Monsieur JOMARD précise que sur ces budgets, les amortissements enregistrés sont désormais à jour par rapport à ceux de la trésorerie.

Monsieur JOMARD expose que concernant le résultat prévisionnel du budget forêt, après calcul d'affectation du résultat, environ 63 000 € pourrait être versés sur le budget communal, mais il proposera la somme moindre de 30 000 € pour financer sur le budget forêt certains investissements qui seront détaillés peu après.

Les coûts par abonnés sur les budgets eau et assainissement sont en légère hausse.

Il expose qu'en 2020, outre le contexte sanitaire, une étude sera nécessaire pour optimiser la chaufferie, et les travaux de lotissement débuteront, sur un budget annexe spécialement dédié.

Monsieur JOMARD présente le tableau des subventions perçues et restant à percevoir :

Projet / Budget	Somme attribuée	Somme versée	Commentaire
Travaux forestiers création de piste Budget Forêt	1 388,00 €	0,00 €	A recouvrer en 2021
Etude débit du Menaurupt Budget Eau	3 955,00 €	0,00 €	A recouvrer en 2021
Travaux d'assainissement Zainvillers Budget Assainissement	180 048,00 €	54 014,00 €	Solde à demander en 2021
Travaux eaux claires parasites Budget Assainissement	29 952,00 €	29 952,00 €	Soldé
TOTAL	215 343,00 €	83 966,00 €	-

Ces retards peuvent être dus soit à une fin des travaux longue et ne permettant pas de déposer le dossier de solde, soit à un dossier de solde déposé mais en cours d'instruction.

Il expose également que l'endettement des budgets annexes ne porte que sur les budgets chaufferie et assainissement. Le premier sera complètement désendetté en 2024, mais celui d'assainissement ne le sera entièrement qu'en 2044 du fait du récent prêt contracté pour les travaux à Zainvillers. Il constate que les taux d'intérêts pratiqués il y a 10 à 20 ans étaient bien plus élevés qu'à présent.

Les discussions se sont engagées sur les priorités d'investissements de 2021 :

Budget	Dénomination du projet	Coût/crédits approximatif(s)
Eau (€ HT)	Travaux 2021	160 000,00 €
	Matériel 2021	27 500,00 €
	Dépenses imprévues	7 520,00 €
Assainissement (€ TTC)	Travaux 2021	70 000,00 €
	Matériel 2021	15 000,00 €
	Station d'épuration 2021	43 500,00 €
	Dépenses imprévues	4 000,00 €
Chaufferie (€ HT)	Etude extension réseau	20 000,00 €
	Travaux à définir	67 000,00 €
	Dépenses imprévues	5 500,00 €
Forêt (€ HT)	Programme de travaux 2021	15 000,00 €
	Achat de terrains	10 000,00 €
	Plantations 2021	10 000,00 €
	Lutte contre l'incendie	30 000,00 €
	Dépenses imprévues	4 700,00 €

Il s'agit de chiffres encore prévisionnels qui seront définitifs en avril au moment du vote du budget.

Le budget de l'eau ne pose pas trop de problème d'équilibre, mais des investissements importants seront à mener dans l'avenir. Monsieur PIQUEE précise que concernant le budget de l'eau, la conduite d'eau en

provenance de la rue du moulin pour desservir le lotissement est à prendre en compte dans ce budget et non le budget lotissement.

Concernant le budget de l'assainissement, Monsieur JOMARD propose que le budget tienne compte du remboursement intégral de 360 000 € du prêt relais lorsque toutes les subventions ainsi que le FCTVA auront été perçus. Des travaux sont de plus prévus pour le réseau à étendre, un schéma d'eaux pluviales, des travaux à la station d'épuration et du matériel, de façon récurrente.

Concernant la chaufferie, sous-traitée à IDEX, l'objectif est de prévoir l'étude d'amélioration de l'équipement ainsi que quelques crédits pour commencer à financer les travaux à mener ainsi que de la mise aux normes.

Concernant le budget forêt, sont prévus le programme de travaux de l'ONF sur les infrastructures, des plantations et des investissements de lutte contre les incendies.

Monsieur le Maire expose que le sujet a été lancé et est à l'étude depuis quelque mois, car les sécheresses à répétition provoquent des risques d'incendie qu'il faut anticiper pour protéger nos forêts. Il faut aussi mener des actions de moyen terme pour faire évoluer nos essences de bois peu à peu.

Il convient donc de réaliser des places de retournement ainsi que des proches d'eau. Un travail de terrain est en cours avec l'aide du SDIS et de l'ONF.

Ce projet explique que le versement au budget communal se limitera cette année à 30 000 € afin que le budget forêt conserve davantage de disponibilités financières.

Monsieur JOMARD ajoute que les recettes en 2020 ont été plus fortes que prévues, mais à cause de la crise des scolytes et à des prix dépréciés, si bien que les recettes des années à venir promettent d'être inférieures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne acte à Monsieur le Maire de la communication des orientations budgétaires 2021 au titre des budgets annexes.

2 – Finances – Débat d'orientations budgétaires 2021 – Budget Général.

Monsieur le Maire expose que le débat d'orientations budgétaires répond à une obligation légale pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Différents documents financiers ont été envoyés par mail aux conseillers municipaux, après discussion en commission des finances du 16 février 2021.

Monsieur l'adjoint aux finances rappelle que le contexte national des finances publiques n'est pas à la hausse pour l'avenir et reste dans une optique de rigueur budgétaire.

Monsieur l'adjoint expose la situation financière de la Commune et ses différents budgets par le biais de la note explicative attribuée à chaque conseiller : les dotations attendues de l'Etat devraient rester stables en 2021. Cependant la fiscalité pourrait à terme évoluer défavorablement du fait de la crise économique actuelle, issue de la crise sanitaire.

Les bases locatives servant au calcul de l'impôt augmenteront en 2021 de 0,2%, contre 1,2% en 2020. Il est envisagé de maintenir le produit fiscal attendu à son montant de 2020 (environ 1 731 000 €) tenu compte des recettes perçues par la communauté de communes. Ces estimations doivent cependant encore être confirmées.

Certains programmes communaux créés ou engagés courant ou fin 2020 font l'objet de report sur le budget 2021 afin d'autoriser des dépenses nécessaires en section d'investissement avant le vote du budget :

Opération/article	Dépenses restant à réaliser	Recettes restant à réaliser
1509 – Place de la Libération	2 854,65 €	
1805 – Eclairage Electrification	3 500,00 €	
1901 – Voirie 2019	28 146,88 €	
1905 – Eclairage Electrification	10 000,00 €	
1906 – Services techniques	14 779,70 €	
1907 – Mairie	1 259,49 €	
1908 – Equipements sportifs 2019		11 000,00 €
1909 – Aménagement Zainvillers	12 500,00 €	67 383,00 €
1910 – Musique 2019	2 658,33 €	
165 – Dépôts et cautionnements	1 458,36 €	
2001 – Voirie 2020	235 000,00 €	15 000,00 €
2002 – Bâtiments 2020	15 000,00 €	
2003 – Ecoles 2020	5 823,26 €	9 047,00 €
2004 – Terrains 2020	18 467,20 €	11 000,00 €
2005 – Eclairage électrification 2020	100 000,00 €	19 235,00 €
2006 – Services techniques 2020	6 100,00 €	
2007 – Mairie 2020	29 100,00 €	
2008 – Equipements sportifs 2020	3 500,00 €	
2009 – Lotissement	59 324,43 €	
024 – Produits de cession		23 881,00 €

10222 – FCTVA		140 000,00 €
TOTAL	549 472,30 €	296 546,00 €

De nouvelles opérations sont proposées pour 2021 pour acter des nouvelles opérations pluriannuelles (voirie, bâtiments, équipements sportifs, écoles, mairie, services techniques, terrains, éclairage public et électrification, musique, etc ...).

Les orientations proposées intègrent une vision pluriannuelle des investissements à réaliser sur l'ensemble des budgets pour les années 2021 et 2022 conformément aux nouveautés induites par la Loi NOTRE d'Août 2015.

Les orientations budgétaires 2021 devront également prendre en compte les dotations étatiques, le produit de la fiscalité locale et le résultat exact du compte administratif 2020.

Les subventions d'équipement apportées notamment par le conseil départemental des Vosges, la DETR et la DSIL sont encore partiellement incertaines mais une bonne partie des dossiers éligibles sont en cours d'étude.

Les objectifs de ces orientations sont également la poursuite du désendettement des finances communales en limitant le recours à l'emprunt, et le maintien du niveau d'investissements autant que possible vu le contexte actuel. Un emprunt pour 80 000 € est prévu pour financer certains équipements du service technique.

Monsieur JOMARD expose que les recettes de dotations sont en légère augmentation en 2020 :

Nature de la dotation	Montant 2019	Montant 2020	Evolution %
Dotation Forfaitaire (DGF)	629 576,00	627 304,00	-0,36%
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	99 548,00	91 663,00	-7,92%
Compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	76 940,00	78 735,00	+2,33%
Fonds départementaux de taxe professionnelle (FDTP)	45 496,00	45 596,79	+0,22%
Dotation unique comp. spécifique à la taxe professionnelle (DUCSTP)	0,00	0,00	-
Dotation de solidarité rurale (DSR)	426 481,00	452 745,00	+6,16%
TOTAL	1 278 041,00 €	1 296 043,79 €	+1,41 %

Il explique que le FDTP est une recette chaque année inattendue car elle est variable d'une année sur l'autre et il est toujours préférable de ne pas la prévoir.

Il expose également que la dotation de solidarité rurale est importante et en croissance, ce qui signifie notamment que le potentiel fiscal à Vagney est relativement moyen.

Il expose les recettes de fiscalité de 2020 :

Dénomination	Taux (%)	Budget Primitif 2020 (€)	Réalisé 2020 (€)	Réalisé 2019 (€)
Taxe d'habitation	18,35	837 678,00 €	828 396,00 €	823 928,00
Taxe foncière (bâti)	12,51	425 215,00 €	426 968,00 €	429 928,00
Taxe foncière (non-bâti)	26,94	20 016,00 €	20 034,00 €	20 254,00
Taxe foncière (non-bâti – additionnel)	-	1 071,00 €	1 077,00 €	1 094,00
Contribution Foncière des Entreprises	17,37	127 548,00 €	127 518,00 €	131 977,00
Rôles complémentaires	-	0,00	1 575,00 €	2 733,00
TOTAL	-	1 411 528,00 €	1 405 568,00 €	1 407 568,00

Il précise également les autres taxes qui, sans dépendre directement des choix du conseil municipal, lui apportent des recettes importantes :

Dénomination	Budget Primitif 2020 (€)	Réalisé 2020 (€)	Réalisé 2019 (€)
Taxe sur les surfaces commerciales	70 518,00 €	67 475,00 €	70 518,00 €
Imposition forfaitaire réseaux	5 858,00 €	6 696,00 €	5 800,00 €
Taxe sur la consommation d'électricité	39 000,00 €	39 400,58 €	39 942,69 €
Cotisation valeur ajoutée des entreprises	144 751,00 €	144 751,00 €	148 817,00 €

Compensations fiscales diverses	85 972,00 €	85 972,00 €	76940,00
TOTAL	346 099,00 €	344 294,58 €	342 017,69 €

Monsieur JOMARD ajoute que le produit de taxe d'habitation, désormais versé par le produit de cette taxe auparavant dédié au département, permettra à la commune d'obtenir des recettes stables malgré la réforme de suppression de cette taxe.

Pour l'année 2021, il propose des taux légèrement en baisse pour tenir compte de la hausse des bases, afin de conserver le même produit fiscal tenu compte également des taux de la communauté de communes qui eux, sont en baisse, du fait du lissage sur 12 ans en cours depuis 2017 :

Impôt	Taux 2020	Taux 2021 proposé
Taxe d'habitation	18,35%	18,35%
Taxe Foncière (bâti)	12,51%	12,50%
Taxe Foncière (non bâti)	26,94%	26,92%
Cotisation Foncières des Entreprises	17,37%	17,36%

Il précise que cette proposition doit cependant être précisée en attendant que l'état 1259 nous soit transmis par la direction départementale des finances publiques.

Monsieur le Maire propose que la CFE soit maintenue à son taux actuel, même s'il s'agit d'une diminution symbolique, car à partir de 2022, le taux devra augmenter avec la future communauté de communes issue de la scission, car une nouvelle période de lissage des taux sera impossible. Le sujet est à l'étude actuellement en communauté de communes, afin de savoir si la future adoptera la fiscalité professionnelle unique ou conservera la fiscalité additionnelle.

Monsieur JOMARD conclut que l'effort fiscal demandé par la Commune aux contribuables est relativement modéré et suit plutôt une baisse, qu'il convient toutefois de maîtriser pour éviter le risque de ne plus être éligible à certaines dotations. Le chiffre de 2019 n'est pas encore connu.

Monsieur JOMARD expose les autres recettes de fonctionnement du budget général :

Dénomination	Budget 2020 (€)	Réalisé 2020 (€)	Réalisé 2019 (€)
Remboursements sur rémunérations du personnel et sécurité sociale	14 000,00 €	16 867,71 €	15 448,19
Redevance d'occupation du domaine public communal	3 500,00 €	4 666,35 €	724,00
Services fournis aux collectivités extérieures	10 000,00 €	18 095,00 €	11 934,00
Participations scolaires autres communes, Ste Barbe et restos du cœur	3 000,00 €	7 040,45 €	3 473,56
Contrats aidés	12 297,00 €	15 584,54 €	20 583,43
Revenus des immeubles	55 000,00 €	56 380,83 €	61 470,99
Excédent budget forêt	69 000,00 €	69 000,00 €	123 000,00
Remboursement subvention équilibre budget assainissement	0	0	0
Aides périscolaire (CAF)	15 000,00 €	14 987,86 €	15 283,73
Budgets annexes (eau, assainissement)	60 000,00 €	57 495,53 €	57 169,32 €
Redevances funéraires	20 000,00 €	19 700,00 €	23 341,00
Remboursements de sinistres et dommages et intérêts/produits exceptionnels	2 000,00 €	6 273,42 €	3 177,10
Publicité vagney en perspective (comptabilisé sur 2021)	4 000,00 €	6 021,00 €	9 820,00
Fonds de péréquation intercommunal et communal	93 881,00 €	93 881,00 €	92 687,00
Fonds départemental droits de mutation	47 045,03 €	47 045,03 €	75 288,61
Fonds départemental de péréquation	45 596,00 €	45 596,00 €	45 496,45

taxe professionnelle			
Droits de place	500,00 €	1 165,77 €	608,80
TOTAL	454 819,03 €	479 800,49 €	559 506,18

Concernant les dépenses de fonctionnement, Monsieur JOMARD précise que les charges de personnel restent bien maîtrisées, en dessous des prévisions :

Chapitre comptable	Budget Primitif 2020	Décisions modificatives	Budget total 2020	Réalisé 2020
012 – charges de personnel	1 394 210,05 €	15 000,00 €	1 409 210,05 €	1 343 641,88 €

Monsieur JOMARD en profite pour adresser ses remerciements au personnel qui, plus que jamais en 2020, se sont investis dans leur travail.

Le nombre d'agent, relativement stable, est de 37 (hors contrats aidés), pour 36,76 équivalent temps-plein.

Les subventions aux associations sont conséquentes :

Budget primitif 2020	Montant réalisé 2020
247 700,00 €	232 041,00 €

Cela étant elles se concentrent essentiellement sur 2 associations : les ptites gueules pour le périscolaire, et l'union musicale voinraude pour l'école de musique. S'ajoute à cette première une subvention en nature de 14 000 € pour les locaux mis à disposition. Ces deux subventions sont versées après conclusion d'une convention triennale, à renouveler prochainement.

Concernant les dépenses courantes de fonctionnement, elles passent de 723 à 702 € par habitant en 2020 par rapport à 2019.

Monsieur JOMARD évoque aussi comme dépenses les amortissements, masse importante, dont l'évaluation exacte progresse mais est encore en cours.

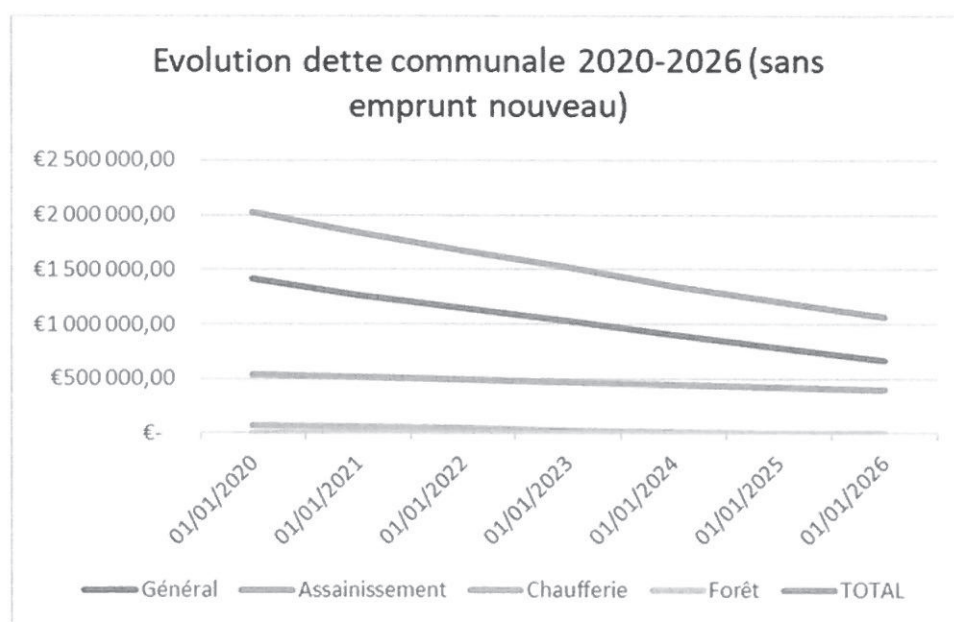
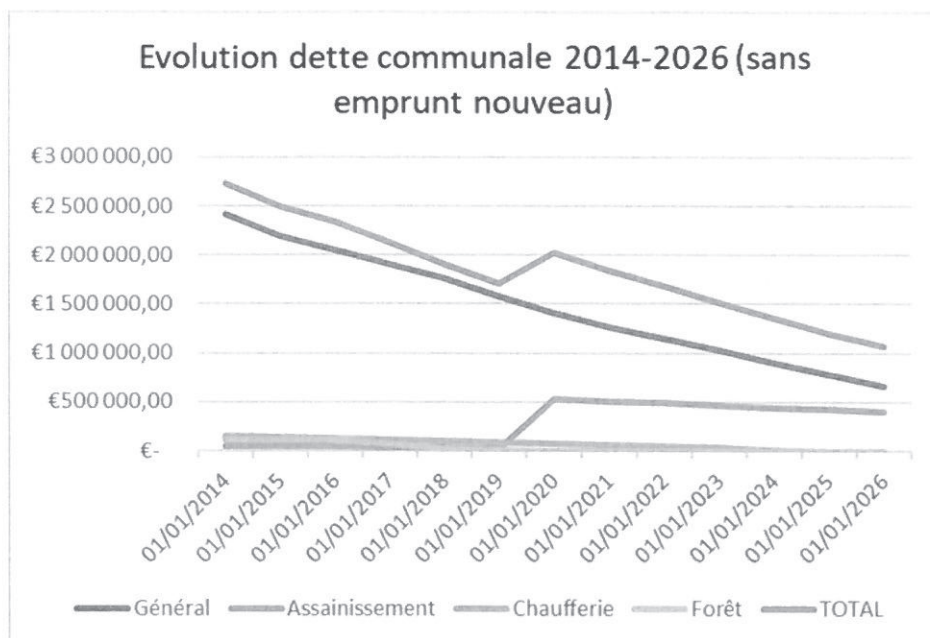
Monsieur JOMARD expose également les recettes d'investissements :

Recette	BP 2020 (€)	Réalisé 2020 (€)	Réalisé 2019 (€)
1068 – Excédent de fonctionnement	622 546,48 €	622 546,48 €	249 510,62
10222 – FCTVA	140 000,00 €	RAR en 2021	309 614,02
10226 – Taxe d'aménagement	30 000,00 €	44 051,80 €	42 585,90
28 - Dotations aux amortissements	401 374,00 €	375 827,38 €	322 631,20
TOTAL	1 193 920,48 €	1 042 425,66 €	924 341,74

Il expose les subventions perçues et à percevoir :

Projet / Budget	Somme attribuée	Somme versée	Commentaire
City Stade Budget Commune	47 862,00 €	32 002,57 €	Reste à recouvrer 11 000 € perçus en janvier 2021
Travaux d'aménagement Zainvillers Budget Commune	72 783,00 €	5 400,00 €	Solde à demander en 2021 67 383 €
Travaux de Voirie 2020 Budget Commune	16 028,00 €	0,00 €	Versement à demander en 2021
Travaux écoles 2020 et tablettes écoles Budget Commune	9 047,00 €	0,00 €	Versement à demander en 2021
Achat terrain Chevreroche Budget Commune	11 000,00 €	0,00 €	Versement à demander en 2021
Travaux éclairage public Budget Commune	22 157,00 €	0,00 €	Versement à demander en 2021
TOTAL	178 877,00 €	37 402,57 €	Solde : 136 615,00 €

Monsieur JOMARD expose aussi que le désendettement tend à se poursuivre malgré le prêt Zainvillers :



Certains prêts s'achèvent en 2023, 2024 et 2025 ce qui laissera donc des marges de manœuvre.

Les discussions se sont engagées sur les priorités d'investissements de 2021 :

Dénomination du projet	Coût/crédits approximatif(s) (€ TTC)
2101 – Voirie 2021	294 000,00 €
2102 – Bâtiments 2021	70 500,00 €
2003 – Ecoles 2021	81 000,00 €
2004 – Terrains 2021	20 000,00 €
2005 – Electrification et Eclairage Public 2021	168 148,00 €
2006 – Services techniques 2021	225 000,00 €
2007 – Mairie 2021	19 800,00 €
2008 – Equipements sportifs et de loisirs 2021	43 600,00 €

Ces investissements sont permis par diverses recettes : excédent antérieur, FCTVA, virement de fonctionnement, subventions, et également un emprunt de 80 000 € afin de financer le tracteur d'occasion pour le déneigement notamment, à rembourser sur une durée de 4 ans pour limiter les charges d'intérêts. Également à noter, les amortissements, le produit des cessions.

Monsieur l'adjoint rappelle les principaux objectifs sur les finances communales, à savoir de limiter la hausse des dépenses de personnel à un maximum annuel d'1% d'augmentation, et de réduire de 0,5% les dépenses réelles de fonctionnement hors frais de personnel communal. Ces objectifs ont tous deux été atteints en 2020. L'objectif est également de maintenir une épargne suffisante et de limiter le recours à l'emprunt afin de poursuivre le désendettement communal ou à tout le moins de ne pas l'augmenter.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne acte à Monsieur le Maire de la communication des orientations budgétaires 2021 au titre du budget général.

Monsieur JOMARD précise que les crédits prévus pour la toiture des services techniques ne concernent qu'un seul des deux bâtiments.

Monsieur PIQUEE propose d'ajouter aux prévisions environ 8 000 € pour la maîtrise d'œuvre de la place de la libération car le dossier Naufaing devrait avancer au niveau de la communauté de communes ce qui nécessitera donc de reprendre le dossier de la place et donc de prévoir des crédits. Monsieur VINCENT se réjouit que ce projet puisse aboutir à moyen terme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne acte à Monsieur le Maire de la communication des orientations budgétaires 2021 au titre du budget général.

3 – Intercommunalité – Proposition d'adhésion de collectivités à la compétence réhabilitation du SDANC

Monsieur le Maire expose que Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Assainissement Non Collectif fait part de demandes d'adhésions de certaines collectivités du SDANC à la nouvelle compétence proposée par ce syndicat en matière de réhabilitation des systèmes d'assainissement autonome soit :

- Communauté de Communes Mirecourt Dompierre
- Plombières-les-bains
- Saint Menges
- Vagney
- Xonrupt-Longemer
- La Forge
- Le Valtin
- Saint-Julien
- Lerrain
- Rehaupal

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide d'accepter la demande d'adhésion présentée par les collectivités qui précèdent,

Approuve la délibération du n° 01/2021 du 1^{er} février 2021 prise par le conseil syndical du SDANC.

4 – Intercommunalité – Proposition d'adhésion de collectivités à la compétence entretien du SDANC

Monsieur le Maire expose que Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Assainissement Non Collectif fait part de demandes d'adhésions de certaines collectivités du SDANC à la nouvelle compétence proposée par ce syndicat en matière d'entretien des systèmes d'assainissement autonome soit :

- Rehaupal
- Plombières-les-bains
- SIA La Bresse-Cornimont
- Vagney
- Xonrupt-Longemer
- Rupt-sur-Moselle
- Le Valtin
- Lerrain

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide d'accepter la demande d'adhésion présentée par les collectivités qui précèdent,

Approuve la délibération du n° 02/2021 du 1^{er} février 2021 prise par le conseil syndical du SDANC.

5 – Domaines – Autorisation de signature d'une convention de servitude pour passage du réseau public d'eau potable en terrain privé.

Monsieur l'adjoint aux travaux expose que dans le cadre d'un projet de vente d'un bâtiment situé route de Remiremont au lieu-dit « devant la ville », un réseau d'eau potable traverse la parcelle AP 831.

Il propose donc au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le bénéfice d'une servitude de passage à titre gracieux sur ledit terrain au profit du réseau d'eau potable existant sur les parcelles afin que les futurs propriétaires n'en demandent pas à l'avenir le dévoiement.

Le plan des parcelles avec le réseau concerné est joint en annexe de la délibération.

Les éventuels frais de notaire et de géomètre pour constituer l'acte seraient mis à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

Adopte l'exposé qui précède,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document en permettant la complète exécution.

6 – Finances – Budget Eau – Admission en non-valeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

-Admet en non-valeur les créances irrécouvrables exposées ci-dessous.

Monsieur le Maire remarque qu'il s'agit surtout de créances anciennes, datant de 2011 à 2014. Monsieur JOMARD précise que tous les recours de recouvrement sont épuisés.

Monsieur l'adjoint aux finances expose que la trésorerie de Cornimont a fait part de créances communales au titre du budget de l'eau (compte 6541 créances admises en non-valeur) pour les exercices 2011 à 2014 pour cause de combinaison infructueuse d'actes. Les non-valeurs s'élèvent à un montant total de 444,99 € décomposé comme il suit :

Exercice budgétaire	N° de pièce comptable	Montant restant du	Motif de présentation
2011	R-9-312	13,50 €	Combinaison infructueuse d'actes
2011	R-9-312	44,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2012	R-11-310	144,20 €	Combinaison infructueuse d'actes
2012	R-11-310	47,52 €	Combinaison infructueuse d'actes
2013	R-9-316	37,12 €	Combinaison infructueuse d'actes
2013	R-9-316	112,23 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	R-3-320	6,85 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	R-3-320	31,82 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	R-3-320	7,75 €	Combinaison infructueuse d'actes
TOTAL	-	444,99 €	-

Les crédits nécessaires seront prévus au budget eau pour l'exercice 2021.

7 – Finances – Budget Assainissement – Admission en non-valeur.

Monsieur l'adjoint aux finances expose que la trésorerie de Cornimont a fait part de créances communales au titre du budget de l'assainissement (compte 6541 créances admises en non-valeur) pour les exercices 2011 à 2014 pour cause de combinaison infructueuse d'actes. Les non-valeurs s'élèvent à un montant total de 440,68 € décomposé comme il suit :

Exercice budgétaire	N° de pièce comptable	Montant restant du	Motif de présentation
2011	R-702009-312	13,70 €	Combinaison infructueuse d'actes
2011	R-702009-312	42,50 €	Combinaison infructueuse d'actes
2012	R-7020011-31	48,22 €	Combinaison infructueuse d'actes
2012	R-7020011-31	158,40 €	Combinaison infructueuse d'actes
2013	R-702009-316	35,07 €	Combinaison infructueuse d'actes
2013	R-702009-316	119,04 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	R-702003-320	23,75 €	Combinaison infructueuse d'actes
TOTAL	-	440,68 €	-

Les crédits nécessaires seront prévus au budget assainissement pour l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

-Admet en non-valeur les créances irrécouvrables exposées ci-dessus selon la proposition qui précède.

8 – Questions et informations diverses

- Travaux : Yannick PIQUEE informe que la commission d'appels d'offres a ouvert les plis concernant les travaux à venir au lotissement des roches de fontaine. L'analyse est en cours et sera rendue pour attribution ou négociation le 15 mars 2021.
Yannick PIQUEE informe également que la commission travaux et scolaire s'est réunie afin de prendre connaissance de l'étude de faisabilité d'isolation des écoles du centre. Un pré-chiffrage a donc été exposé et il a été décidé de poursuivre ce dossier afin d'engager des travaux en 2022 ce qui nécessitera de recruter une maîtrise d'œuvre en 2021. Des subventions jusqu'à 50% sont envisageables sur ce dossier à partir de 2022.
- Agenda : Ludovic VINCENT informe que la foire de printemps se déroulera le 13 mars 2021 place de la libération, inauguration à 11h00. Malheureusement il n'y aura pas de bourse rétro-loisirs en 2021 et nous n'avons pas encore de nouvelles pour vagn'expo.
Le prochain numéro de Vagney actus sera prochainement publié et distribué à partir de vendredi 05 mars.
Le réseau élus locaux se réunit le 08 mars prochain à 18h15 au sujet des actions en faveur des jeunes en milieu rural.
Le 10 avril 2021, les élus sont invités à visiter certains bâtiments communaux : la station d'eau potable, la station d'épuration, la chaufferie puis les écoles à Zainvillers. Rendez-vous à 09h30 sur place.
- Courrier de l'établissement français du sang : Ludovic VINCENT donne lecture du courrier de remerciement de l'établissement français du sang suite à la collecte du 15 février 2021, ayant réuni 63 donneurs le matin et 106 donneurs l'après-midi.
- Affaires sociales : Emmanuelle AUBERT informe que les 28 personnes en attente d'un rendez-vous de vaccination sur Vagney ont pu l'obtenir, c'est laborieux mais les choses évoluent. Le site internet doctolib est à nouveau fonctionnel.
- Affaires scolaires et périscolaires : Dorine ROBERT informe que les inscriptions scolaires et périscolaires (garderie et centre aéré) se feront en ligne via le site internet communal.
- Vidéoprotection : suite à la question posée par Victor ANTOINE lors de la séance du 15 février, Monsieur le Maire informe qu'après vérification, aucune étude d'impact RGPD ne s'avère nécessaire pour le dossier de vidéoprotection, dès lors que la déclaration préfectorale est réalisée, ce qui est le cas.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h45.

Fait à Vagney, le 08 mars 2021,
Le Maire de Vagney,
Didier HOUOT